

# GUIDE DES NORMES GRAPHIQUES



# INVERNESS

—  
Simply unique  
depuis 1845



# INVERNESS

—  
Simplement unique  
depuis 1845

## Table des matières

- Introduction • 3
- Description • 4
- Versions originales • 5
- Choix typographique • 7
- Palette de couleurs • 8
- Applications • 9
- Règles générales • 10
- Utilisation inappropriée • 11
- Déclinaisons de l'identité • 12
- Bannières autoportantes • 12
- Éléments de papeterie • 13
- Articles promotionnels • 14



# Introduction

Le présent guide d'utilisation est un instrument de travail mis à la disposition des différents utilisateurs de l'identification visuelle de la municipalité d'Inverness.

Chacun y trouvera l'essentiel des normes graphiques qui en régissent l'utilisation, en vue d'assurer à la municipalité une image uniforme, puissante et cohérente.

L'application des règles présentées dans ces pages est essentielle au maintien et au renforcement de l'image de marque d'Inverness. Chacune de ces règles doit donc être rigoureusement respectée, en particulier en ce qui concerne la répétition et l'exactitude de la reproduction afin que toute application graphique puisse identifier clairement l'organisation.

Il est strictement interdit de modifier en tout ou en partie les reproductions maîtresses de ce document. Toute situation spécifique non prévue par le présent guide d'utilisation doit être soumise à la direction d'Inverness.

## **Avis**

Tout utilisateur qui reproduit l'identification visuelle d'Inverness s'engage à le faire dans le respect des normes énoncées dans ce guide. Dans le cas contraire, Inverness se réserve le droit de refuser de payer les travaux non conformes à ses exigences graphiques ou d'exiger qu'ils soient repris. L'approbation préalable des épreuves avant impression est obligatoire.

## **Municipalité d'Inverness**

1799, rue Dublin

Inverness, Qc G0S 1K0

Téléphone : 418 453-2512

[info@municipaliteinverness.ca](mailto:info@municipaliteinverness.ca)

[www.invernessquebec.ca](http://www.invernessquebec.ca)

# Description

## Le logo

La nouvelle identité d'Inverness tire ses origines des caractéristiques identitaires fortes de la municipalité, présentées dans un format proche du style des armoiries, dans une facture graphique contemporaine.

## Les éléments internes du logo

Le premier élément que l'on remarque dans cette identité est la belle église presbytérienne St-Andrew qui trône fièrement dans le village. Elle est accompagnée de l'église anglicane Church of Ascension. Toutes deux témoignent de l'histoire du patrimoine religieux des premiers colons. À gauche des églises figurent des érables stylisés illustrant la présence marquée de l'acériculture dans la municipalité. À droite, une représentation simplifiée de l'ancienne académie témoigne du patrimoine architectural très riche à Inverness.

Derrière ces éléments, les lignes courbes du haut illustrent le piémont des Appalaches et les paysages vallonnés de la région.

Sous les bâtiments, l'agriculture, le lac Joseph et les rivières sont illustrés par des sillons à gauche et des vagues à droite qui se terminent au centre par des lignes verticales représentant les chutes Lysander. Attrait touristique de la municipalité, les chutes surplombent une tête de bœuf emblématique du festival reconnu à travers le Québec.

Le contour du logo est composé, dans sa moitié inférieure d'un creuset nécessaire à la coulée du bronze, autre symbole marquant de l'économie de la municipalité d'Inverness.

## La signature

La police Copperplate, inspirée des lettres gravées dans la pierre (glyphes) a été modifiée afin d'apporter une touche de modernité dans l'élégance des lettres majuscules utilisées pour le nom Inverness.

## Les couleurs

La police Copperplate, inspirée des lettres gravées dans la pierre (glyphes) a été modifiée afin d'apporter une touche de modernité dans l'élégance des lettres majuscules utilisées pour le nom Inverness.

## Le positionnement

Inverness tire son nom de la similarité des paysages que l'on retrouve chez sa grande sœur en Écosse. La ressemblance s'arrête ici puisqu'il est prouvé depuis longtemps qu'Inverness au Québec, par son patrimoine culturel, ses paysages et ses citoyens engagés est « tout simplement unique » et ce, depuis sa fondation en 1845.



# INVERNESS

—  
Simplement unique  
depuis 1845

# Versions originales

Cette présentation du logo est celle qui doit être privilégiée lorsque le logo est présenté sur un fond blanc.

Les versions suivantes se prêtent à diverses présentations selon le contexte.

À noter que les présentations crevées en blanc sont admises dans la mesure où la couleur du support permet un contraste suffisant pour assurer une lisibilité acceptable.

Version originale officielle



# INVERNESS

—  
Simplement unique  
depuis 1845

Version horizontale

## Note concernant la version horizontale

La version horizontale est à utiliser seulement lorsque la version verticale ne convient pas au format du support. L'écusson et la signature doivent toujours être centrés dans un axe horizontal ou vertical.



# INVERNESS

—  
Simplement unique depuis 1845

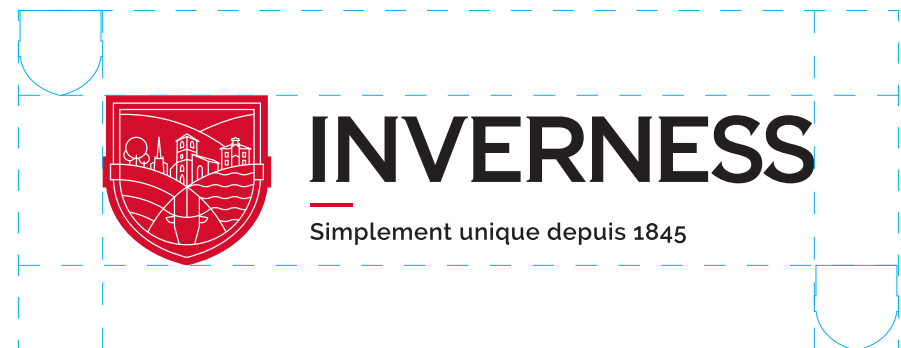
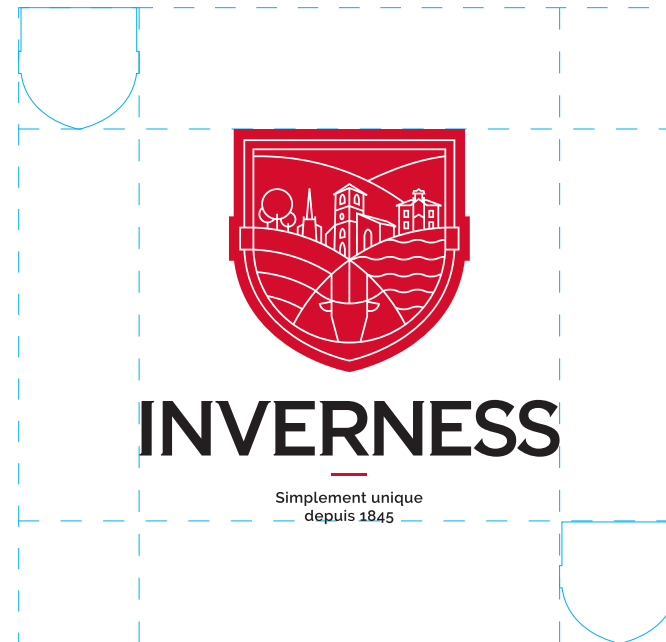
## Espace de protection

Afin de faciliter la perception et de maximiser son impact visuel, il importe de d'assurer une clarté et une lisibilité optimales, tout en soignant la fluidité des lignes de manière à mettre en valeur la personnalité de l'organisation. Pour ce faire, il faut toujours respecter un espace de protection qui permet d'isoler l'identification visuelle de tout autre élément graphique. Cette règle doit s'appliquer en toutes circonstances, peu importe le genre d'utilisation ou le support, le format et la version employés.

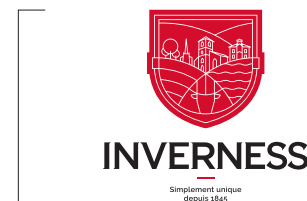
L'espace de protection minimal requis est déterminé par le carré de l'espace du logo, réduit à 50 % comme l'indique l'illustration. Elle s'applique aussi dans le cas de la version verticale du logo.

## Dimension minimale

Afin que le logo reste visible, il convient de ne pas en réduire les dimensions sous le minimum prescrit. La largeur totale du logo ne doit donc jamais être inférieure à 1 pouce (2,54 cm). Dans le cas de la version horizontale, la signature ne doit pas être inférieure à 1 pouce en largeur.



Version minimale verticale  
à 1 po - 2,54 cm



Version minimale horizontale  
à 1 po - 2,54 cm





**INVERNESS**

Simplement unique  
depuis 1845

## Choix typographique

### Signature

**COPPERPLATE** (modifiée)

AÀBCDEÉÈFGHIJKLMNOPQRSTUÙVWXYZ

AÀBCDEÉÈFGHIJKLMNOPQRSTUÙVWXYZ

1234567890 !@#\$%?&\*()

### Énoncé de positionnement

**Raleway semi bold**

AÀBCDEÉÈFGHIJKLMNOPQRSTUÙVWXYZ

aàbcdeéèfghijklmnopqrstuùvwxyz

1234567890 !@#\$%?&\*()

### Communications et correspondance

Tous les documents publicitaires doivent utiliser la police Copperplate. Pour les communications électroniques et la correspondance, la police de caractère choisie est Calibri.

#### Calibri

AÀBCDEÉÈFGHIJKLMNOPQRSTUÙVWXYZ

aàbcdeéèfghijklmnopqrstuùvwxyz

1234567890 !@#\$%?&\*()

Calibri light

Calibri Regular

*Calibri Italic*

**Calibri Bold**

***Calibri Bold Italic***

#### Site Internet

Pour la conception de sites Web et toute autre communication programmée en langage HTML, les polices **Google Open Sans** ou **Lato** peuvent être utilisées.



# INVERNESS

—  
Simplement unique  
depuis 1845

## Palette de couleurs

Deux couleurs composent l'identité visuelle, leurs valeurs sont indiquées dans les tableaux ci-contre. Les couleurs Pantone ont été choisies en fonction d'un faible taux de variation sur papier couché ou mat. Les équivalences en couleurs quadrichromiques, écran et hexadécimales pour le Web sont aussi fournies. Pour s'assurer que la composition de l'identité est exacte, il faut utiliser en tout temps les fichiers informatiques fournis. Trois couleurs complémentaires sont également proposées. Elles représentent le patrimoine (orange), la villégiature (bleu), les paysages et la nature (vert).



Pantone : 186 C

Quadrichromie : 12 - 100 - 91 - 3

RGB : 206 - 14 - 45

Hexadécimal : #cd0e2c



Pantone : Black C

Quadrichromie : 67 - 64 - 67 - 70

RGB : 42 - 39 - 35

Hexadécimal : #2a2723

## Couleurs complémentaires



Pantone : 152 C

Quadrichromie : 7 - 66 - 100 - 1

RGB : 229 - 114 - 0

Hexadécimal : #e57200



Pantone : 3145 C

Quadrichromie : 100 - 33 - 36 - 5

RGB : 0 - 122 - 148

Hexadécimal : #007a94



Pantone : 370 C

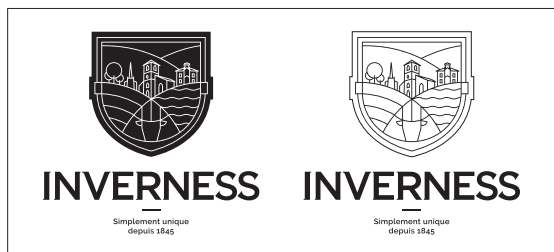
Quadrichromie : 69 - 24 - 100 - 8

RGB : 90 - 142 - 34

Hexadécimal : #5a8e22

# Applications de l'identité





## Règles générales

En fonction du contexte de reproduction, on doit utiliser l'une des applications de l'identité visuelle (en couleurs, variable selon l'énoncé, en noir ou en renversé). Il est recommandé de privilégier un fond blanc sur lequel l'identité visuelle en couleurs sera appliquée. Si le fond ne peut être blanc, il est conseillé d'utiliser une autre version, soit en noir ou en renversé.

La seule exception où le logo peut être utilisé sur un fond de couleur foncé, est lorsque le bleu pantone 7707 est utilisé en couleur de fond. À ce moment, la signature est crevée en blanc et le logo conserve ses couleurs.

### Application en noir sur fond blanc

Lorsque l'identité visuelle de la municipalité d'Inverness est utilisée en une seule couleur sur fond blanc, celle-ci doit être appliquée en noir, soit avec le logo sur fond noir ou en traits noirs seulement.

### Application en renversé ou en noir sur fond de couleur ou de photographie

Si l'arrière-plan est d'une couleur pleine ou d'une texture foncée (photographie), l'identité visuelle doit être crevée en blanc afin d'assurer une meilleure visibilité.

À l'inverse, l'identité en noir à 100 % est utilisée sur un fond de couleur ou une texture pâle. Il est toutefois conseillé d'éviter de telles applications afin d'assurer une visibilité maximale. Seules les versions noires ou crevées en blanc sont utilisées sur fond de couleur, à moins d'une autorisation particulière de la municipalité.

## Utilisation inappropriée

Les éléments graphiques de l'identité visuelle d'Inverness ne doivent en aucun temps être déformés, écrasés, étirés ou inversés. On ne peut substituer la police de caractères de la signature. Voici ce qu'il ne faut pas faire :

- 1 Utiliser d'autres couleurs que celles proposées dans ce cahier.
- 2 Utiliser des lignes contour blanches ou noires.
- 3 Déformer le logo ou modifier les proportions.
- 4 Utiliser sur une couleur présente dans la signature.
- 5 Utiliser une ombre portée ou un effet Photoshop.
- 6 Modifier les caractères typographiques du logo, leur grandeur ou leur graisse.
- 7 Placer le logo à l'intérieur d'une forme graphique.
- 8 Modifier l'angle ou l'inclinaison du logo.



**INVERNESS**

Simplement unique  
depuis 1845

1



**INVERNESS**

Simplement unique  
depuis 1845

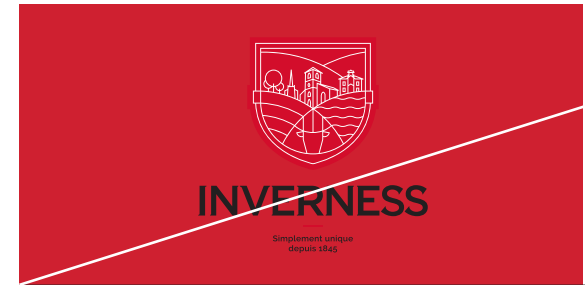
2



**INVERNESS**

Simplement unique  
depuis 1845

3



**INVERNESS**

Simplement unique  
depuis 1845

4



**INVERNESS**

Simplement unique  
depuis 1845

5



**Inverness**

Simplement unique  
depuis 1845

6



**INVERNESS**

Simplement unique  
depuis 1845

7



**INVERNESS**

Simplement unique  
depuis 1845

8

# Bannières autoportantes

## Déclinaisons de l'identité visuelle



# Éléments de papeterie



# Articles promotionnels



[invernessquebec.ca](http://invernessquebec.ca)



# INVERNESS

—  
Simplement unique  
depuis 1845

1799, rue Dublin  
Inverness, Qc G0S 1K0  
Téléphone : 418 453-2512  
[info@municipaliteinverness.ca](mailto:info@municipaliteinverness.ca)